



LES UNIVERSITES SOCIALES DU TOGO

REVUE TRIMESTRIELLE DES UST

SEPTEMBRE - NOVEMBRE 2020

N°06



www.lesust.org



Les Universités Sociales du Togo



Les Universités Sociales du Togo

Bonjour à vous chers lecteurs !

Nouveau trimestre, nouvelles activités. Comme vous le savez, les activités ont repris timidement au cours de ce trimestre après la sortie d'une période de restrictions. Même si les mesures barrières sont toujours en vigueur, plusieurs mesures restrictives ont été levées comme le bouclage des villes et la réouverture de certaines infrastructures comme l'aéroport. Ainsi, notre équipe technique a pu renouer avec certaines activités sur le terrain initialement repoussées pour cause de la Covid-19.

Nous avons donc pu, au cours de ce trimestre, effectuer 4 activités à l'intérieur du pays et plusieurs autres activités de terrain au sein de la capitale togolaise. Notre production d'épisodes NUNYA a gardé son plein régime avec 04 épisodes sortis. Mais sans plus tarder, allons à la découverte de toutes ces activités.

► DES ACTIVITÉS SUR LE TERRAIN ET DES JEUNES SATISFAITS

Début septembre 2020, nous avons pu renouer avec nos activités sur le terrain. Il faut rappeler que suite au contexte sanitaire, certaines activités prévues au début du plan d'activités de cette année ont dû être annulées tandis que certaines ont été renforcées ou multipliées.

Ainsi, le Camp Jeunesse initialement prévu à Kévé et qui devait regrouper une quarantaine de jeunes pendant 03 jours a été converti et démultiplié en rencontres de proximité en groupes réduits (15 à 25 personnes) au travers de 06 cafés citoyens. Les cafés citoyens consistent en la projection de films sur des modèles d'hommes/femmes noirs impliqués dans la lutte pour les droits civils et politiques, une cause sociale ou le développement de leur pays. Ces rencontres ont eu lieu à Lomé auprès de 02 groupes

cibles qui ont chacun participé à la projection de 03 films suivis de débats. Les objectifs poursuivis par une telle activité sont d'amener les jeunes togolais à s'identifier à des modèles d'hommes/femmes noirs pour (re)construire leurs référentiels, d'inspirer les jeunes togolais en vue de leur engagement citoyen et enfin de libérer la parole pour pousser les jeunes togolais à l'analyse critique lors des débats. Trois films ont donc été à l'honneur au cours de ce trimestre. Il s'agit de "Selma" (inspiré de la lutte du droit de vote des Afro-américains dans l'Etat de l'Alabama menée par le Dr Martin Luther King Jr.), de "Mandela, un long chemin vers la liberté" (inspiré du livre autobiographique de Nelson Mandela) et "Capitaine Thomas Sankara" (un documentaire sur Thomas Sankara de son avènement au pouvoir à son assassinat). Au total, six (06) cafés ci-

Quelques photos des sessions de formations et cafés citoyens



toyens ont été organisés au quartier Avenou les 04, 25 septembre 2020 puis les 16, 23, 27 et 30 Octobre 2020. 117 jeunes dont 31,62% de femmes ont participé à la projection de ces films.

Au cours du mois d'Octobre, nous avons également entamé une tournée de formations citoyennes à l'intérieur du pays. 04 Formations citoyennes ont donc eu lieu à Tsévié, Togoville, Aného et Vogon respectivement les 10,20,21 et 24 Octobre 2020. Ces formations sur les nouvelles pratiques de la citoyenneté, le contrôle citoyen de l'action publique et les formes de l'engagement citoyen ont pour objectif d'outiller des jeunes de moins de 35 ans à une plus grande implication dans le développement de leur communauté et d'en faire, pour ces certains, de futurs leaders locaux. Les trois panels qui ont meublé ces formations citoyennes ont donc porté sur "La place de l'homme noir dans le développement des sciences et des technologies" "Les droits, devoirs et responsabilités du jeune citoyen" et enfin "L'engagement citoyen: qu'est ce que c'est". Ces trois panels ont été entrecoupés de jeux ludiques et de présentations de sketches animés par les jeunes. Au final, sur l'ensemble de nos formations citoyennes, c'est un satisfecit des jeunes avoisinant

les 83% qui est constaté. Un chiffre qui valide le besoin de la jeunesse de disposer de ces espaces de formation et d'information dans la sphère togolaise.

Nous avons également, au cours de ce trimestre, pu lancer le second numéro de notre revue de la jeunesse citoyenne. L'objectif est tout d'abord de fournir des informations pratiques, en lien avec l'actualité aux jeunes. Pour ce faire, plusieurs rubriques cohabitent : société (faits de société, édito, chronique), culture (portrait de femmes et d'hommes du continent engagés pour une cause), sport (sportifs du continent connus ou méconnus), bon à savoir (lexique, formalités administratives, prêts étudiants), cuisine (recettes locales revisitées), bande dessinée, poème. Cette revue a également pour objectif de sensibiliser les jeunes sur des thématiques précises. Le second numéro quant à lui a apporté des informations utiles à la rentrée estudiantine notamment les questions de bourses, de prêt étudiant et des détails relatifs à l'inscription dans les universités de même qu'une sensibilisation en bande dessinée sur le respect des mesures barrières en milieu universitaire. La revue permet également de communiquer davantage sur les activités du programme jeunesse.

REVUE DE LA JEUNESSE CITOYENNE

N°2 | Octobre 2020

JEUNE

SOCIÉTÉ

Citoyenne, Citoyen, que proposes-tu pour l'instruction des apprenants togolais ?

NAMANYA

Une application mobile pour le contrôle citoyen de l'action publique

CULTURE

CUISINE

Tchimbani

BON A SAVOIR

Prêt étudiant, inscription, bourses

Portrait de Tavio AMORIN

Un homme politique
intemporel

Naomi OSAKA

Une sportive qui milite contre
le racisme dans le monde



 **Namanya**



En téléchargement 91 %

Bientôt disponible!!!



Durant cette période, cinq nouveaux épisodes de la mini web-série NUNYA ont également été produits. Vous les avez manqués ? Pas de souci, en voici un résumé dans notre rubrique habituelle

NUNYA FOCUS. N'oubliez pas qu'ils sont aussi consultables en ligne sur notre page Facebook : NUNYA ou sur la chaîne YouTube : NUNYA UST.

► NUNYA FOCUS

Episode 21 : Les violences conjugales au Togo, un silence difficile à briser



La famille devrait être synonyme de havre de paix et pourtant, force est de constater que des centaines de femmes et d'hommes meurent sous les violences infligées par leur conjoint, chaque année. Les chiffres sont alarmants : environ 1 000 à 1 500 cas par an dont une trentaine par mois à Lomé et les principales victimes sont des femmes. La violence conjugale regroupe donc toutes les catégories de violences (physiques, sexuelles, psychologiques, morales et verbales) qui adviennent au sein d'un foyer. Notons que les hommes victimes de violence se plaignent souvent de violences verbales et psychologiques.

Les causes de ces violences peuvent se retrouver dans nos cultures traditionnelles où l'homme est amené à se croire supérieur à la femme et par conséquent enclin à prouver sa domination par la force. D'autres causes de violences sont également liées à la pauvreté, au stress ou encore à certaines maladies mentales qui peuvent rendre les malades violents. La consommation abusive de drogues ou d'alcool peut également générer des violences au sein du foyer.

Afin de préserver les droits humains fondamentaux, il urge donc de lutter contre l'impunité des auteurs de ces

actes. Pour ce faire, l'Etat Togolais a apporté des modifications significatives au code pénal et au code des personnes et de la famille ainsi que la création de centres d'écoute dans certaines préfectures afin de mieux assister les victimes. De nombreux programmes éducatifs ont également vu le jour pour prévenir les violences basées sur le genre. Toutefois, l'influence des pesanteurs socio-culturelles et religieuses est encore très forte et modèle les mentalités et les attitudes des populations.

Les victimes, par manque d'informations ou de logements, sont parfois obligées de retourner vivre chez leur

agresseur. C'est l'occasion de rappeler que des centres d'accueil des victimes de violence conjugale et des centres d'écoute de l'Etat, des associations et des institutions religieuses existent. Les conséquences de ces violences peuvent aller d'un effondrement psychologique à l'homicide. Les victimes indirectes, que sont les enfants, ne sont pas exclues et peuvent développer des maladies mentales, subir des échecs scolaires suite à ces violences. Il est plus que nécessaire pour le ministère public de renforcer ses divers dispositifs afin de détecter et s'autosaisir de ces abus afin de punir les coupables, selon les textes de loi.

Episode 22 : La discrimination au travail au Togo



Au Togo, des textes de loi régissent les rapports entre employeurs et employés inspirés des droits et obligations reconnus par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Parmi ces textes, l'on retrouve l'interdiction des pratiques

discriminatoires en milieu professionnel. En effet, dans le choix de ces collaborateurs ou employés, un employeur doit rester objectif et éviter de se baser sur des critères subjectifs pour baser son choix. Ces critères subjec-

tifs sont par exemple le sexe, la race, l'appartenance ethnique ou religieuse, l'origine sociale... Les formes de discrimination communément rencontrées au Togo en milieu professionnel sont celles basées sur le sexe et le salaire.

En cas de discrimination, le travailleur peut encourir une sanction disciplinaire ou un licenciement. Pour tout autre acteur, cela peut être qualifié de délit et être puni par une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans ou une amende pouvant atteindre deux millions de francs cfa. Même si les textes sont abondants en la matière, leur respect sur le terrain est une toute autre affaire. Selon une étude du professeur WOLOU Komi, dans le secteur professionnel public, la discrimination par rapport à l'appartenance ethnique

est la plus répandue au Togo suivie par celle relative à l'appartenance politique. Dans le secteur privé, ce sont plus les discriminations liées au genre (sexe), au handicap et à l'origine ethnique qui se font ressentir le plus. Les femmes sont également victimes de ces discriminations surtout lors des promotions ou l'on préfère mettre des hommes ou encore aux discriminations officieuses concernant la maternité et son accompagnement en milieu professionnel.

Il est donc important de prôner et de mettre en œuvre un changement radical de mentalité au sein des populations, faire comprendre les effets de ces discriminations négatives sur la vie de la société et encourager les actions de discrimination positive envers les femmes pour tenter de rééquilibrer la balance.

Episode 23 : Les crimes économiques, de quoi parle-t-on au Togo ?

Ces dernières années, de nombreux scandales financiers ont émaillé le quotidien des togolais à l'instar des fonds de la route Lomé-Vogan-Anfoin, des fonds de la CAN 2013 et 2017 ou encore du détournement des 500 milliards en lien avec l'exploitation du pétrole. Les crimes économiques se définissent donc comme une manière d'agir ou d'être de toute personne physique ou morale qui porte atteinte à l'économie d'un pays. Les crimes économiques peuvent survenir

dans tous les domaines d'activité (BTP, agriculture, commerce...).

Les auteurs de crimes économiques ont un profil multiforme. Même si quasi tous les opérateurs économiques fraudent plus ou moins le fisc, on peut retenir certaines catégories qui se démarquent. On notera donc les gouvernants parmi lesquels il existe des gens qui font du business avec l'Etat sans le respect des lois édictées. Cela montre donc une



corruption au niveau des dirigeants, des agents publics et des hommes d'affaires. Un autre profil est celui des multinationales qui font évader de l'argent hors du territoire fiscal : ce qu'on appelle communément des flux financiers illicites.

Selon le rapport de Transparency International, le Togo serait le 29ème pays le plus corrompu du monde. Malgré l'existence de textes de lois et d'institutions comme la Cour des comptes, l'Inspection des finances, l'Inspection du Trésor et la Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et Infractions Assimilées (HAPLUCIA), la volonté politique de lutter contre les

crimes économiques ne semble pas se concrétiser dans les faits. La persistance de l'impunité constitue également une cause de récurrence des crimes économiques. En effet, ceux qu'on retrouve bien souvent dans les prisons sont les auteurs de menus larcins tandis que ceux qui ont détourné des milliards sont peu inquiétés. Afin de lutter contre cet état de fait, il est crucial de réduire l'influence de l'argent en politique, de promouvoir des processus inclusifs de prise de décisions politiques mais aussi de garantir la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice et l'organisation d'élections libres et transparentes.

Episode 24 : Le foncier au Togo, entre litiges et restructuration du secteur



La plupart des togolais aspirent à posséder leur propre maison et passer au statut de propriétaire terrien. La terre constitue donc un investissement pour garantir la quiétude de ses vieux jours mais également assurer un actif pour sa progéniture. Il est donc fréquent de voir surgir des litiges fonciers dus à la forte insécurité présente dans le secteur fon-

cier au Togo. Les cas de vente multiple, de double immatriculation, de pluralité de titres fonciers ou encore d'occupation anarchique des lieux sont donc légion. On estime que plus du trois quart des litiges au tribunal sont d'origine foncière.

Les causes de ces litiges sont variées et peuvent être liées à des vendeurs peu

scrupuleux, des propriétaires qui ont mal morcelé les terrains, des géomètres malhonnêtes ou encore des mécanismes de justice défaillants. L'immatriculation du terrain donne à son propriétaire un titre inattaquable par les tiers. Le titre foncier est un document officiel qui fait le lien entre un immeuble et un propriétaire, personne physique ou morale. Afin de réduire l'insécurité foncière, des démarches ont été prises par l'Etat afin d'alléger les procédures d'obtention du titre foncier. De plus, l'établissement du titre foncier doit se faire avec l'assistance d'un notaire. Le notaire se charge donc d'enclencher le processus du titre foncier, de rédiger les actes

notariés et enfin de la restitution du titre final au propriétaire de l'immeuble.

Grâce à la décentralisation, la procédure de titre foncier ne se fait plus uniquement à Lomé mais peut être effectuée grâce aux 04 conservateurs nommés par le Ministère des Finances dans les régions des Savanes, de la Kara, des Plateaux et Maritime. Cette disposition permettra d'accélérer le traitement et la délivrance des titres fonciers sur l'ensemble du territoire national. Pour éviter les litiges, il est primordial avant tout achat ou vente de terrain de requérir l'assistance d'un notaire ou d'un géomètre agréé.

Episode 25 : La santé mentale au Togo, un enjeu de société encore sous-estimé

En se basant sur les statistiques de l'OMS, 1 personne sur 4 sera concernée dans sa vie par un trouble psychologique. Les maladies mentales sont donc des dysfonctionnements qui vont affecter notre manière de penser et de nous comporter. A titre d'information, les cas les plus récurrents à l'hôpital psychiatrique de Zébé-Aneho sont la schizophrénie, les troubles bipolaires et les dépendances aux drogues. Les causes des maladies mentales sont multiples. Elles peuvent être héréditaires ou provenir de l'influence de l'environnement. Certaines causes sont également biologiques: c'est-à-dire qu'une maladie mentale peut être la conséquence d'une autre maladie chronique. Pour prévenir les maladies mentales, il faut vivre dans un environnement sain, éviter la drogue et l'alcool. La pratique d'activités sportives est également un excellent moyen de prévenir les maladies mentales.

En Afrique, les états consacrent une infime partie (moins d'1%) de leur budget de santé à la santé mentale. Au Togo, l'on ne dispose que d'un seul hôpital psychiatrique et une pénurie en termes de personnel médical se fait sentir. En 2019, on ne comptait que 05 psychiatres pour l'ensemble du Togo. Des associations, à l'instar de HANDS FROM ABOVE (HFA), œuvrent également pour sensibiliser et apporter un soutien aux populations sur la thématique de la santé mentale. Malgré les efforts louables du gouvernement, la santé mentale est encore très peu prise en compte dans les politiques gouvernementales. De plus, lors des actions de sensibilisation, il a été remarqué que beaucoup de personnes ne savent pas forcément ce que c'est que la santé mentale et ne considèrent pas la maladie mentale comme une maladie mais plutôt comme une manifestation spirituelle.

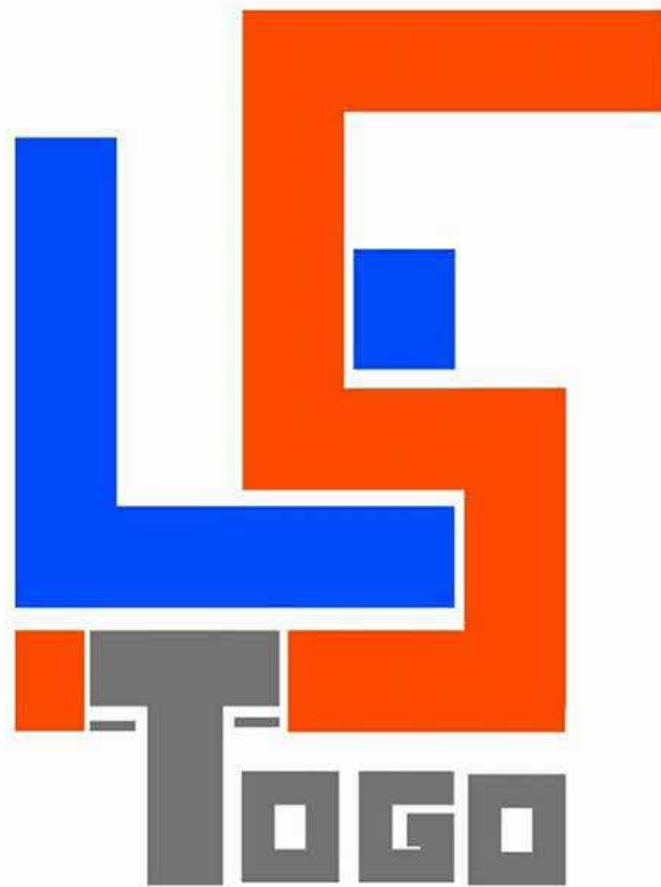


Il n'est donc pas rare de les voir diriger les malades mentaux vers des pasteurs ou charlatans qui bien souvent infligent des mauvais traitements aux patients. Prendre soin de sa santé implique donc

de prendre soin de sa santé mentale. Il urge donc de provoquer un changement de mentalité au sein de la population sur la thématique de la santé mentale.

Nous avons pu au cours de ces trois mois, renouer avec succès à certaines activités de terrain. A travers ces rencontres, nous avons pu échanger avec plusieurs jeunes sur les thématiques citoyennes et les spécificités locales des villes visitées. Nous avons également expérimenté et validé un nouveau concept d'espace d'échanges à savoir le café citoyen. Somme toute, ce trimestre décisif dans un véritable retour sur le terrain a été concluant. Il a également

marqué la fin de la première année du Programme Jeunesse Triennal. La nouvelle année du programme qui débute s'annonce donc pleine de nouveaux défis mais également porteuse d'espoir tant à la thématique d'une résolution définitive de la crise sanitaire de la covid-19 qu'au renforcement des acquis obtenus par le PJT au Togo. Nous vous souhaitons d'ores et déjà nos meilleurs vœux de bonnes fêtes de fin d'année et vous disons à très bientôt en 2021 !!!



LES UNIVERSITES SOCIALES DU TOGO

REVUE TRIMESTRIELLE N°06 DES UST SEPTEMBRE - NOVEMBRE 2020